

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00743

Numéro SIREN : 520 456 096

Nom ou dénomination : ATTRAP REVES

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2018 sous le numéro de dépôt 14428

ATTRAP'REVES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE DOMAINE LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

520456096 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 17 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,

et le dix-sept mars, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 1er mars 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bruno GIOVANSILI préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 30 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que par lettre simple en date du 1er mars 2018.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport u président,.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 19 juin 2015, lesquels font apparaître que les capitaux propres

sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale du 7 mars 2016, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code du commerce, avait décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2018, statuant sur les comptes arrêtés au 30 décembre 2017, a constaté la reconstitution des capitaux propres à un montant supérieur à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

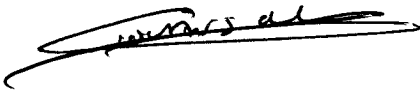
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

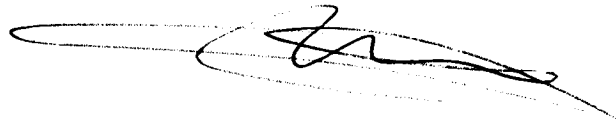
Le président

Bruno GIOVANSILI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Giovansili', with a long horizontal flourish extending to the left.

Un associé

Geoffrey TORRO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Geoffrey Torro', with a large, stylized loop at the beginning and a long horizontal flourish extending to the right.